

**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 20h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 02 juin, s'est rassemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.**

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme LANDRAU, Mme CHEVEREAU, Mme HIDRI, M. SAINT-JULIEN, Mme ZOURHDI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, Mme ALBORGHETTI, M. RAGUENES, Mme MATSA, Mme PAYEUR, M. CHARDEY, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

Etaient absents, excusés, représentés : Mme ARNAUD représentée par M. BATTESTI, M. BARRANCO représenté par M. ROUSSET, M. DAFI représenté par Mme MATSA, Mme CHANARD représentée par Mme DONCARLI, M. GIOVANNACCI représenté par M. GUIN, Mme BREDIN représentée par M. MABROUK

Était absent, non représenté : M. LEMAITRE

La séance a été ouverte à 20h sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Les décisions n°23 05 87, n° 23 05 099 à 102, portées à la connaissance des conseillers municipaux présents, ont fait l'objet d'une demande de précisions de la part de M. GUIGNARD, précisions qui ont été apportées par M. le Maire et Mme DONCARLI.

M. le Maire indique qu'une délibération a été posée sur table et propose son inscription à l'ordre du jour, ce qui est accepté : " Demande exceptionnelle de report de gratuité de la location du théâtre à l'association FREEDANCE 91 pour la journée de répétitions de son spectacle 2023 »

Il ajoute que le groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » a déposé les quatre questions suivantes :

- Question 1 : Motion sur les transports publics
- Question 2 : Point de mi-mandat sur les projets d'écoles
- Question 3 : Situation du périscolaire et de l'accueil de loisirs
- Question 4 : Avenir de la base de loisirs du Port aux Cerises

Puis, il procède à l'ordre du jour.

**DCM 23 06 069 Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide**

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET qui explique que la ville souhaite reconduire la procédure de groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide pour les services de la ville et le CCAS. Il précise que ce marché doit être renouvelé en janvier 2024 pour 4 ans.

M. le Maire donne la parole à M. DAMERVAL : « Crise de l'énergie, impact du changement climatique, crise des filières agroalimentaires, spéculation et captation des marges, il est temps de changer de modèle. Notre santé passe par la qualité de l'alimentation. Les modes de production et de consommation de l'alimentation ont des effets majeurs sur l'environnement. Ces faits ne sont plus remis en cause, sauf peut-être par le porte-parole des lobbyistes, le Ministre de la FNSEA.

Nous rappelons notre attachement pour un Projet Alimentaire Territorial qui permet d'élaborer une stratégie complexe pour l'alimentation en coordonnant l'ensemble des acteur-ices concerné-es.

Il nous faut prendre en compte l'évolution des besoins et du comportement alimentaire qui est manifeste. Car cela parle des inégalités sociales mais aussi d'une proposition d'une alternative végétarienne pour diversifier l'alimentation proposée et diminuer son empreinte environnementale et répondre aux problématiques d'urgence climatique ou encore sur la santé environnementale.

Nous soutenons la demande de produits de saison issus d'une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement et de la santé, en circuits courts, avec une traçabilité précise.

La question de contrats moins dépendants des fluctuations des cours de l'énergie et de la spéculation sur les matières premières, ou encore la transformation de la restauration collective font parties des grands défis des collectivités comme des opérateurs : part de viande, lutte contre le gaspillage alimentaire, juste répartition des coûts et des hausses entre la collectivité et la participation des familles... sont autant d'enjeux auxquels il faut répondre.

Le département de l'Essonne travaille sur une légumerie qui pourra transformer environ 3 000 tonnes annuelles de fruits et légumes.

Nous continuons à soutenir un PAT pour notre ville et une évolution des contrats et des modes d'approvisionnements. »

M. ROUSSET répond que l'essentiel des points soulevés a été pris en compte, par anticipation lors de la passation du marché précédent. Ainsi, depuis 4 ans, les barquettes en plastique ont été supprimées quand cela a été possible, un contrôle gaspillage a été mis en place, les critères indiqués dans la loi EGALIM ont été respectés et même élargis pour ce qui concerne la qualité des produits, les pourcentages de produits frais et produits bio, la fourniture d'un plat végétarien par semaine, la fourniture en circuit court....

Il ajoute que la question relative à un passage en liaison chaude demande beaucoup de temps et de gros investissements puisqu'aujourd'hui aucune école n'est équipée pour cela. Aussi, aujourd'hui la Ville a fait le choix de reconduire un marché pour une fourniture de repas en liaison froide.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'approuver le principe de la mise en œuvre d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune et son C.C.A.S., et d'autoriser la signature de la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

**Délibération approuvée à l'unanimité,**

*Pour : 30*

*Abstention : 4 (M. GUIGNARD, Mme BOERI-CHARLES, M. DAMERVAL, Mme BELLAY)*

*Contre : 0*

**DCM 23 06 070 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux**

Mme JOURDANNEAU FORT présente le dossier et dit qu'il s'agit d'accorder un prêt de salles aux associations qui en ont fait la demande et d'autoriser la signature des conventions de prêt et leurs annexes.

M. le Maire invite les élus à voter

**Délibération approuvée à l'unanimité,**

*Pour : 34*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 23 06 071 Demande exceptionnelle de report de gratuité de la location du théâtre à l'association FREEDANCE 91 pour la journée de répétitions de son spectacle 2023**

Mme JOURDANNEAU FORT rappelle les faits et M. le Maire demande aux élus d'approuver la délibération proposée

**Délibération approuvée à l'unanimité,**

*Pour : 34*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

M le Maire rappelle aux élus de l'opposition que les questions doivent être lues sans extrapolation.

La question orale n°1 « Motion sur les transports publics » est posée par Mme BELLAY : « Au Conseil municipal du 13 décembre 2022, nous avons proposé une motion pour défendre les transports publics en Ile-de-France. La population draveilloise dépend des RER C et D pour relier Paris sans voiture. Or, les tarifs ont fortement augmenté et le service reste très dégradé : trains insuffisants donc bondés, trains

retardés ou supprimés, offre de soirée s'arrêtant trop tôt... Le quotidien en est très affecté, que ce soit pour le travail ou les loisirs. Vous n'étiez pas en accord avec le texte exact de notre motion mais vous aviez indiqué être préoccupés par ce sujet. Vous aviez donc prévu de proposer une nouvelle motion sur ce sujet. Nous sommes 6 mois plus tard, la situation reste préoccupante. Avez-vous pu préparer cette motion annoncée ? »

M. le Maire répond que le texte proposé étant porté par Mme BOERI CHARLES, il a souhaité attendre son retour pour présenter la proposition de la majorité municipale. Il s'engage à remettre une proposition afin de présenter la motion au conseil municipal lors d'un prochain conseil municipal (modification apportée lors du CM du 27 juin) .

La question orale n°2 « Point de mi-mandat sur les projets d'écoles » est posée par M. DAMERVAL : « Dans votre programme de 2020, vous aviez annoncé la création d'une nouvelle école dans le quartier Plaine des Sables-Mousseaux. Vous avez depuis indiqué renoncer à ce projet étant donné qu'une étude chiffrée avait montré que le besoin n'était pas avéré. Nous avons déjà demandé la transmission de cette étude mais ne l'avons pas obtenue. Pourriez-vous nous la transmettre ? Il s'agit de : AMO diagnostic et prospective effectifs scolaires et des établissements du premier degré à 10 ans, par ATTITUDES URBAINES. Plus largement, à mi-mandat, nous souhaiterions connaître vos orientations sur : - un autre projet de votre programme 2020, concernant le déplacement de l'école de Champrosay vers le site de Joffre : est-ce encore prévu ? quels sont les critères de la décision ? le calendrier ? - les chantiers de rénovation des écoles, notamment s'agissant des enjeux énergétiques et thermiques ? - les sécurisations des accès aux écoles, notamment sur le boulevard du Général de Gaulle ? »

M. PHILIPPE répond au groupe d'opposition qu'ayant saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour que cette étude leur soit transmise. Ce document lui sera adressé la semaine prochaine, il l'aura donc prochainement.

Il ajoute que pour ce qui concerne Champrosay, il n'y a pas aujourd'hui de déplacement de l'école prévu sur le site de Joffre et concernant le site de loisirs, tous les travaux sont engagés et planifiés pour ouvrir à la rentrée dans de bonnes conditions.

M. le Maire reprend la parole et dit que l'équipement présentant des malfaçons, la Ville a mis en œuvre la garantie décennale auprès du constructeur, un contentieux s'en est suivi ce qui explique le retard pris mais la Ville a obtenu que les travaux de réhabilitation soient pris en charge. L'ouverture se fera en septembre 2023.

En ce qui concerne la sécurisation aux abords des écoles, il dit y être très sensible et rappelle la mise en place des personnages « Arthur et Zoé » à chaque passage piétons à proximité des écoles, des radars pédagogiques, des barrières de protection devant toutes les écoles pour que les enfants traversent à l'endroit où il y a l'agent de sécurité chargé de les accompagner.

Et, plus précisément, pour l'avenue du Général de Gaulle, voie à grande circulation, il rappelle qu'il y a des barrières tout le long de l'avenue et qu'il travaille avec Mme la Députée pour obtenir un radar au niveau de l'entrée de l'école Jules Ferry.

Il rappelle également sa demande auprès des services de la Préfecture, compétents dans ce domaine, pour que soient installés des radar jumelle au niveau du commissariat, pour la sécurité.

La question orale n°3 « situation du périscolaire et de l'accueil de loisirs » est posée par Mme BOERI-CHARLES ; « C'est bien toute l'année scolaire 2022-2023 qui aura été marquée par les insuffisances de l'accueil périscolaire. Nombre de familles ont été mises en difficulté pour notamment la garde de leurs enfants le mercredi quand les parents travaillent. Les parents d'élèves se sont mobilisés. Cette situation ne peut plus durer et les problèmes doivent être traités en profondeur pour la rentrée de septembre 2023. Le système de réservation mis en place n'a pas donné satisfaction aux familles, et, de façon plus structurelle, l'attractivité des emplois de ce service public de l'enfance doit être améliorée pour en assurer la pérennité : cela passe par la rémunération, par les contrats de travail, par les conditions de travail. Quelles sont les actions entreprises et prévues ? Envisagez-vous une modification budgétaire pour mieux financer ce service public ? Quelles sont les conditions actuelles du dialogue avec les associations de parents ? »

M. Philippe répond qu'une réunion avec les parents d'élèves a été organisée à trois reprises et qu'une prochaine réunion est programmée le 15 juin. Il indique également qu'un nouveau règlement intérieur unique pour toutes les activités périscolaires est en cours de finalisation, il ajoute que certaines remarques des parents ont été prises en compte.

En matière de communication, il cite le dernier communiqué adressé en date du 6 juin à l'ensemble des parents et indique pour les mercredis à venir que trois centres de loisirs vont finalement rester ouverts. Il ajoute que les difficultés de recrutement rencontrées ne sont pas spécifiques à Draveil, la pénurie s'inscrit dans un contexte national.

M. ROUSSET prend la parole pour évoquer ce contexte national et dit que certaines villes ont fait le choix de fermer leurs accueils périscolaires. La Ville de Draveil a fait le choix du maintien du service et du respect du droit de grève mais se heurte quotidiennement à une désorganisation du service dans la mesure où, pour les agents, le préavis n'est pas obligatoire et ils peuvent faire des grèves perlées et se mettre en grève à n'importe quel moment de la journée sur un temps plus ou moins court.

La question orale n°4 « Avenir de la base de loisirs du Port aux Cerises » est posée par M. GUIGNARD : « La région Ile-de-France a lancé un appel à manifestation d'intérêts « Réinventons les îles de loisirs de la Région » qui a marqué une priorité sur les 2 îles de loisirs essonniennes alors que les DSP d'Etampes et du Port aux Cerises se finissent respectivement en octobre 2024 et décembre 2024. Notre ville est membre du SMEAG de l'île de Loisirs du Port aux Cerises, cette île de loisirs couvre une partie de notre territoire et alors que dans d'autres îles les départements et les villes souhaitent sortir de la gouvernance des îles, notre groupe souhaite vous interroger sur : - les entreprises qui se sont positionnées sur le marché de la probable future DSP concernant l'île de loisirs du Port aux Cerises ; - les discussions concernant le rapprochement avec d'autres îles de loisirs ; - les propositions faites par les villes -et en particulier notre ville- concernant l'évolution de la gouvernance. ».

M. BATTESTI commence par remercier les membres du SMEAG pour leur assiduité en commission, puis il indique qu'il n'y a pas aujourd'hui de probable future DSP pour la base de loisirs. Il ajoute que les membres du syndicat comme l'ensemble des élus municipaux se positionnent pour un maintien du cadre de verdure existant en l'état. Il qualifie la base de loisirs d'écrin de verdure en milieu urbanisé, il souligne que c'est ce qui fait sa spécificité et rend peu probable tout rapprochement. En ce qui concerne l'évolution de la gouvernance, il redit que l'équipe municipale souhaite rester décisionnaire et préserver le site en l'état et annonce que les membres du SMEAG viennent de se positionner par écrit à propos de la gouvernance. Il conclut en faisant un point sur la continuité ou la reprise des activités proposées sur le site.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.  
La séance du conseil est levée à 20h32.

**Mme TZAREWSKY**  
**Secrétaire de séance**



**M. PRIVAT Richard**  
**Maire de Draveil**



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,  
aux heures d'ouverture des bureaux*